

Procès-verbal de séance Séance du 15 Décembre 2023

L'an 2023 et le 15 Décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de ALBARO Michel, Maire.

Présents : Mmes : DEPOILLY Mélanie, GOARIN Elisabeth, LENORMAND Hélène, MM : ALBARO Michel, BREMARD Frédéric, DE LOBKOWICZ Wenceslas, GIRARD Didier, MICHEL Vincent, NEDELEC Olivier, TROGNON Luc

Excusé(s) : Mmes : GHISTE Sandrine, GUILLON Monika, HENRION Valérie, M. MILLET Johann

Absent(s) : Mme BERCHOT Arlette

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

Date de la convocation : 11/12/2023

Date d'affichage : 11/12/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LENORMAND Hélène

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

D_2023_09_02 - Demande de subvention actualisée pour le restaurant scolaire

D_2023_09_01 - Décision modificative du CM n° 1-2023 - BP Commune

Demande de subvention actualisée pour le restaurant scolaire

Réf : D 2023 09 02

Considérant la délibération 2022-10-02,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire,

Une estimation du coût global des travaux présente les chiffres suivants :

TOTAL TRAVAUX H.T.	1 981 500.00 €
T.V.A. 20 %	396 300.00 €

<u>TOTAL TRAVAUX T.T.C.</u>	<u>2 377 800.00 €</u>

Considérant que le financement prévisionnel de ces travaux s'effectuera comme suit :

- Subvention Préfecture	783 200.00 €
- Subvention CD27	555 000.00 €
- Subvention SNA	6 000.00 €
- Carsat	97 900.00 €
- Capitaux empruntés	150 000.00 €
- Capitaux propres	389 400.00 €
- TVA	396 300.00 €

SOIT UN TOTAL DE **2 377 800.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter ces travaux sous conditions d'obtention d'aides,
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre du DSIL pour l'année 2024,
- **SOLLICITE** du Département une subvention,
- **SOLLICITE** de la SNA une subvention au titre du fonds de concours pour l'année 2024,

- **SOLLICITE** de la Carsat une subvention pour l'année 2024
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour ce projet, à lancer les travaux si les demandes de subventions reçoivent un avis favorable et à signer tous documents pour la bonne exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/12/2023

Et publication ou notification du : 18/12/2023

Décision modificative du CM n° 1-2023 - BP Commune

Réf : D 2023 09 01

Considérant les arrêts maladie, l'arrivée en cours d'année d'une apprentie et la non prévision de l'agent en contrat PEC lors du budget ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adopter les virements de crédits suivants :

Article		BP	DM CM 1	Total BP
FONCTIONNEMENT				
Chap 011 - Charges à caractère général				
60612	Electricité	75 177.97	-14 000.00	61 177.97
615232	Entretien réseaux	45 687.04	-10 000.00	35 687.04
Chap 012 - Charges de personnel				
64168	Emplois aidés	0.00	21 500.00	21 500.00
6417	Apprentie	0.00	2 500.00	2 500.00
TOTAL		120 865.01	0.00	120 865.01

A l'unanimité (pour : 10 / contre : 0 / abstentions : 0)

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture d'Evreux le : 18/12/2023

Et publication ou notification du : 18/12/2023

Questions orales et tour de table

- **M. DE LOBKOWICZ** informe le conseil que Mme CASTAGNET, ancienne bénévole de la bibliothèque, est décédée récemment. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

- **Mme DEPOILLY** informe le conseil qu'elle doit déménager en début d'année. Il faudra donc prévoir de former les agents sur la mise à jour du site internet et l'utilisation de la page Facebook.

Complément de compte-rendu :

Décisions du Maire

Considérant l'arrivée d'une apprentie en cours d'année entraînant des frais de fonctionnement auprès du CFA :

Article		BP	DM 2	Total BP
FONCTIONNEMENT				
Chap 011 - Charges à caractère général				
61551	Entretien matériel roulant	6 400.00	-2 000.00	4 400.00
618	Formation	0.00	2 000.00	2 000.00
TOTAL		6 400.00	0.00	6 400.00

Séance levée à : 19:00

Validé par le Président et le secrétaire de séance